

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE
Monsieur Th. WAUTERS, Directeur
Fonctionnaire délégué
B.D.U. – Direction des monuments et des Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. :07/PFU/585845
D.M.S. :2322-0012/11/2015-476
N/réf. : JMB/FRT3.10/s587
Annexes : demande de complément d'information

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : FOREST. Avenue Kersbeek : parc Jacques Brel. Installation d'un rucher. _
Demande de complément d'information.
(Dossier traité par B. Campanella à la D.M. S. / P. Fostiez à la D.U.)

En votre courrier du 28/04/2016, réceptionné le 28/04/2016, vous avez, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 11 mai 2016, la Commission n'a pu se prononcer définitivement en l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certains aspects du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 6 juillet 2016. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, nos salutations très distinguées.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : B.D.U. – D.M.S. : B. Campanella
B.D.U. – D.U. : P. Fostiez